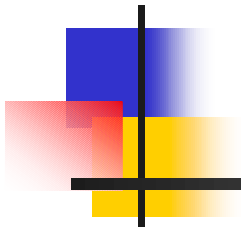


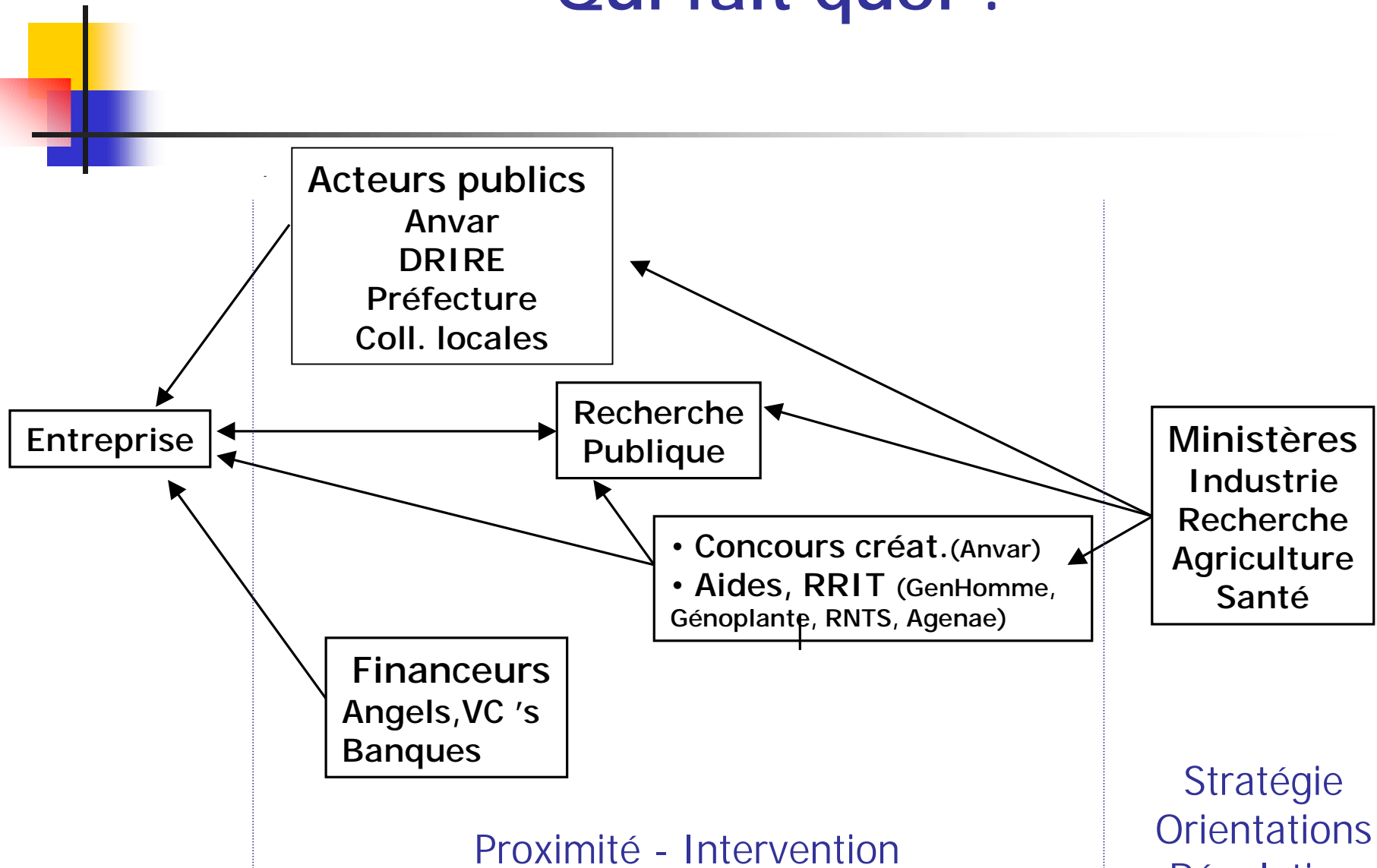
L 'entreprise biotech innovante dans son environnement



P.N. LIRSAC

Chef de la Division Biotech-Santé
Direction Générale de l 'Industrie, des Technologies de
l 'Information et des Postes
Ministère de l 'Economie des Finances et de l 'Industrie

Qui fait quoi ?





Incitations fiscales et réglementaires (1)

- **Crédit Impôt Recherche : ▼Δ dépenses de R&D**
... 527 M€ en 2001 !
- **Pour les BA : Société de Capital Risque Unipersonnelle**
 - SCRUI : exonération IS
 - 5 ans, 80 % (re)investissement,
 - particip >5% et <25%
 - Sté <5ans, UE, pas holding, pers. physiques

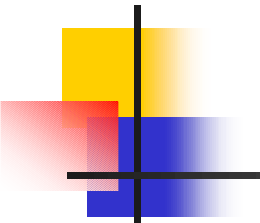
Incitations fiscales et réglementaires (2) : Statut de la JEI

- Le statut :
 - <8ans
 - dépenses R&D/charges totales >15%
 - détenues par des particuliers (75% de pers. Phys.)

- Les avantages
 - Exonération des charges sociales patronales 6 ans puis 50% pendant 4 ans
 - Exonération IS : 100%/3 exercices bénéf. puis 50%/2 années suivantes
 - Exonération des taxes locales (compensation Etat)
 - Investisseurs et salariés : exonération plus-values (titres détenus >3ans)

- *Concertation en cours - Date et conditions finales ?*

Statut des chercheurs et entrepreneurs

- 
- BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise)
 - Mobilité des chercheurs du secteur public pour créer entreprises innovantes
 - 167 demandes acceptées par la commission d'éthique sur les 3 dernières années pour :
 - participation à une société (manager ou associé)
 - assistance scientifique
 - participer au conseil d'administration
 - *Investisseurs et salariés des JEI exonération plus-values (titres détenus >3ans) . Application ?*

Accès au financement (1) : fonds d'amorçage

| Type of seeding funds | Name | Value (M€) | %of public funding |
|-----------------------|---|------------|--------------------|
| National | <ul style="list-style-type: none">• <i>BIOAM</i>• <i>C-Source</i>• <i>T-Source</i> | 91,61 | 12% |
| Regional | <ul style="list-style-type: none">• FAM,• le Lanceur,• Nord-Amorçage,• Rhône-Alpes Amorçage,• Franche Comté• Primavera• Cap Decisif | 43,74 | 17% |



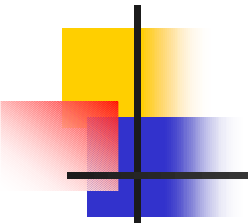
Accès au financement (2)

- Fonds “FP Co-investissement” (2002) : de 90 M€,
 - abondé à parts égales par l'état, la BDPME et le FEI,
 - principalement dédié aux biotechs (> 50 %),
 - 90% refinancement et 10 % financement initial

- 1 fond “Garantie Biotech” (2002) de 37 M€,
 - entièrement dédié aux biotechs,
 - pour garantir les investissements:
 - prêts bancaires aux sociétés de biotechs
 - participation des capitaux risqueurs dans le capital des sociétés de biotechnologie

... 20 fonds garantis

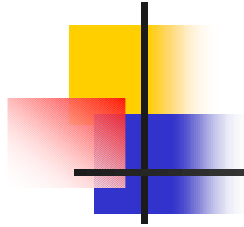
Des réseaux pour renforcer le lien entre recherche publique et industrie

- 
- RRIT : Réseaux de Recherche et d'Innovation Technologique :
 - "Genhomme" (2000) : 150M€ sur 5 ans
 - "Technologies pour la Santé" (2000) : 50M€ /5 ans
 - "Genoplante" (2000) : 230M€ sur 5 ans (36%privé)
 - "Agenae" (2002) : 50M€ sur 5 ans (20% privé)

Propriété intellectuelle



- Transcription de la Directive 98/44 CE relative à la brevetabilité des inventions biologiques :
 - Projet de Loi Bioéthique modifié par le Sénat 30/01/03 qui prévoit :
 - Transcription articles 5 et 6 de la Directive 98/44 CE
 - Création licences obligatoires et licences d'office
 - Projet de loi relatif à la brevetabilité des inventions biologiques (en préparation)



- Des actions en cours,
 - Pour compléter, renforcer et améliorer, les dispositifs existants ...
 - ... Dans un cadre de coopération européenne et internationale.

...Le paradis pour demain ... ?